



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL112

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle des mariages, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOULAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, COLAS, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, NOIR, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

**Mme CROQUETTE a donné procuration à M. SANCHEZ
Mme CHABARDES a donné procuration à M. SCHNEIDER
M. PEDUSSAUT a donné procuration à Mme ROURE
M. CHOINKOWSKI a donné procuration à M. ANDREU-SEIGNÉ
Mme MARTINEZ a donné procuration à Mme VIDAL**

Absents :

Mme BENALET

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 15-09-2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : ...-09-2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Abstentions :

ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Votants :

POUR :	34	
CONTRE :		

Objet : Approbation d'une convention de partenariat avec l'association « effORMip » pour des actions de sport-santé

Service : Education

Rapporteur : M. Éric DELPRAT

Annexe : Convention de partenariat avec effORMip

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu la délibération n°2025DEL073 du conseil municipal du 25 juin 2025 portant avenant du Projet Educatif de Territoire ;

Vu la délibération n°33 du conseil municipal du 5 avril 2023 relative au renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2023-2027 avec la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne ;

Vu la délibération n°104 du conseil municipal du 16 novembre 2022, d'approbation de la convention de partenariat entre le collège Montesquieu et la Ville de Cugnaux ;

Vu le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la commune de Cugnaux et la Convention Territoriale Globale (CTG) liant la commune à la Caisse d'Allocations Familiales.

Le service Jeunesse de la Ville intervient durant l'année scolaire sur les pauses méridiennes au collège Montesquieu. Ces interventions ont pour objectif de favoriser l'implication citoyenne des jeunes, leur autonomisation et leur compréhension du monde. Ces actions s'inscrivent dans un travail partenarial entre tous les acteurs de la communauté éducative : vie scolaire, enseignants, familles et animateurs jeunesse.

C'est dans ce contexte qu'est proposé un partenariat avec l'association « effFORMip », qui a pour objet de contribuer à améliorer la santé globale et le bien-être des porteurs de pathologies chroniques en inscrivant la pratique de l'activité physique dans le parcours de soins du patient. Ce faisant, elle a pour mission de développer le « Sport-Santé » sur le territoire.

Dans le cadre de son projet « 1, 2, 3 Bouger », effFORMip souhaite favoriser l'adhésion et la pratique d'activité physique chez les jeunes. Le projet propose des temps d'activité physique « multisports » réguliers, à visée de bien-être, pour les collégiens de 11 à 15 ans sur les temps périscolaires notamment. Le service Jeunesse, également porteur d'une mission de découverte et de pratique sportive, propose donc de s'associer au projet d'effFORMip pour favoriser le « Sport-Santé » auprès des jeunes Cugnalaïses et Cugnalaïs. Ce partenariat prendra la forme notamment d'ateliers au collège (pause méridienne) ou à la Boit'J, coanimés par le personnel de l'association et le personnel municipal.

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** la collaboration avec l'association effFORMip dans le cadre de leur projet Sport-Santé « 1, 2, 3 Bouger » ;
- **D'APPROUVER** la convention entre la commune de Cugnaux et l'association effFORMip, fixant les conditions du partenariat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec l'association.

**Cugnaux, le ... septembre 2026
Pour extrait conforme.**

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ